Le système de sécurité incendie : composition, catégories et lecture du tableau

7 min de lecture · Arrêté du 2 mai 2005 : annexe II (SSIAP 1), 3e partie « Installations techniques », séquence 5 « Système de sécurité incendie » (3 h) ; annexe IV (SSIAP 3), 3e partie « La réglementation incendie », séquence 4 « Moyens de secours » (partie SSI)
Sources consultées le 13 novembre 2026

Le système de sécurité incendie est le cerveau de la sécurité d'un établissement : il détecte, alerte et commande les mises en sécurité. Voici ce que le programme SSIAP 1 demande de connaître sur sa composition, ses catégories et ses zones, et pourquoi l'objectif principal est de savoir interpréter ses informations.

En bref

- La séquence dure **3 h** au SSIAP 1 : définition et catégories, composition, niveaux d'accès, zones, et **interprétation de cas concrets**.
- Composition : **SDI** (détection), **DAS**, **unité de signalisation**, **CMSI**, **UGA**, et autres unités de commande.
- Cinq catégories de SSI, **A à E** : la catégorie A est la seule avec détection automatique.
- L'**objectif principal** est de savoir **interpréter les informations** que donne le SSI.

Le SSI regroupe tout ce qui, dans un établissement, détecte un incendie, donne l'alarme et commande les mises en sécurité. L'agent y lit l'état du bâtiment.

Les éléments d'un SSI

Le programme liste la composition. Chaque élément joue un rôle précis dans la chaîne.

VOCABULAIRE

SDI et déclencheurs manuels
le système de détection incendie et les points d'alarme manuels.

DAS
dispositifs actionnés de sécurité, qui exécutent une mise en sécurité.

Unité de signalisation
l'élément qui affiche les informations au service de sécurité.

CMSI
centralisateur de mise en sécurité incendie.

Unité de commande manuelle centralisée
le pupitre de commandes manuelles.

UGCIS
unité de gestion centralisée des issues de secours.

UGA
unité de gestion d'alarme.

Les sigles UGCIS et UGA sont des abréviations du programme, formées sur les intitulés qu'il donne. Le programme demande aussi de connaître les niveaux d'accès aux fonctions du SSI : ce que chaque personne peut faire au tableau dépend de son niveau.

Les catégories de SSI

Les SSI sont classés en catégories. Voici ce que dit le registre HSE du dépôt : l'article MS 53 du règlement de sécurité fixe cinq catégories par ordre de sévérité décroissante, A à E ; selon la norme NF S 61-931, la catégorie A est la seule avec un système de détection incendie (SDI) et un CMSI et un équipement d'alarme de type 1, la catégorie B a un CMSI sans détection automatique obligatoire (déclencheurs manuels) et une alarme de type 2a ; DAS signifie dispositif actionné de sécurité.

PIÈGE FRÉQUENT

« La catégorie A est la plus complète, E la plus simple : c'est suffisant à retenir. »
Trop vague, d'après le registre HSE, qui demande de ne pas écrire cela sans les critères : l'article MS 53 fixe seulement cinq catégories par ordre de sévérité décroissante. Les critères réels viennent de la norme NF S 61-931, payante, qui n'est pas reprise ici.

Zones et lecture du tableau

Le programme demande de connaître cinq sortes de zones : détection, alarme, mise en sécurité, désenfumage et compartimentage. Chaque zone relie une information du SSI à une réaction possible : alarme, mise en sécurité, désenfumage, compartimentage. Cette lecture est celle du vocabulaire du programme ; le texte ne détaille pas les scénarios.

1. **Lire l'information** affichée par l'unité de signalisation.
2. **Identifier la zone** de détection concernée.
3. **Interpréter** ce que signale le tableau, selon la formation reçue.
4. **Réagir** selon la consigne et rendre compte.

L'arrêté insiste : l'objectif principal est de savoir interpréter les informations fournies par le SSI ou par un système analogue, avec une application de 30 minutes sur des cas concrets. La manipulation du tableau et des mises en sécurité est enseignée au niveau SSIAP 2, d'après le programme. Pour comprendre les actions commandées par le SSI, voir les fiches sur le désenfumage et le cloisonnement ; pour le niveau APS, la fiche sur la gestion des alarmes.

> **CAS PRATIQUE**
>
> **Situation.** Le tableau du SSI signale une détection dans la zone 3. Au même moment, un voyant indique qu'une commande de désenfumage est en cours.
>
> **Ce que dit le programme.** Savoir interpréter les informations est l'objectif : l'agent identifie la zone de détection, vérifie ce que commande la mise en sécurité, applique la consigne, alerte les secours si l'alarme est confirmée, et consigne les informations lues.

Ce qui change au SSIAP 3

Au SSIAP 3, le SSI est repris dans la séquence « Moyens de secours », avec les obligations réglementaires de choix du SSI : le chef de service doit savoir quel système l'établissement doit avoir, pas seulement lire son tableau. Cette partie est du niveau réglementaire, non détaillée ici.

À retenir

- Séquence de 3 h dont 30 min d'interprétation de cas concrets.
- Composition : SDI et déclencheurs, DAS, signalisation, commande manuelle, CMSI, UGCIS, UGA.

- Catégories A à E (MS 53) ; A seule avec détection automatique ; critères dans la norme NF S 61-931.
- Objectif : savoir interpréter les informations du SSI.

S'entraîner sur ce thème

Pour vérifier vos réponses, le test du SSIAP 1 suit le format de l'épreuve écrite, et le test du SSIAP 3 reprend le niveau chef de service. Pour situer ce thème dans le parcours, voir la page SSIAP 1, 2 et 3 ; la formation en ligne sur la sécurité incendie est une sensibilisation qui ne remplace pas la formation en centre.

Questions fréquentes

Que contient la séquence « Système de sécurité incendie » du SSIAP 1 ?

L'annexe II de l'arrêté du 2 mai 2005 prévoit 3 heures : la définition du SSI, ses catégories et sa fonction ; sa composition ; les niveaux d'accès aux fonctions du SSI ; les zones de détection, d'alarme, de mise en sécurité, de désenfumage et de compartimentage ; et une application d'une demi-heure d'interprétation de cas concrets.

De quoi un SSI est-il composé ?

Le programme cite : le système de détection incendie et les déclencheurs manuels, les dispositifs actionnés de sécurité, l'unité de signalisation, l'unité de commande manuelle centralisée, le centralisateur de mise en sécurité incendie, l'unité de gestion centralisée des issues de secours et l'unité de gestion d'alarme.

Quel est l'objectif principal de la séquence ?

L'arrêté précise que l'objectif principal est de savoir interpréter les informations fournies par le SSI ou par un système analogue.

Quelles sont les catégories de SSI ?

D'après le registre HSE du dépôt, l'article MS 53 du règlement de sécurité fixe cinq catégories, A à E, par ordre de sévérité décroissante. La catégorie A est la seule avec détection automatique (SDI) et centralisateur (CMSI). Les critères détaillés relèvent de la norme NF S 61-931, payante.

Sources

1. Arrêté du 2 mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel des services de sécurité incendie des ERP et des IGH, annexe II, 3e partie, séquence 5 ; annexe IV, 3e partie, séquence 4 ; version en vigueur au 13/11/2026, consulté le 13 novembre 2026
 https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000448223
2. Arrêté du 25 juin 1980, article MS 53 (catégories de SSI), d'après le registre HSE du dépôt, MS 53 ; critères de la norme NF S 61-931 (payante, non versée), consulté le 13 novembre 2026
 https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000020303557

Sources consultées le 13 novembre 2026 ; seconde vérification en cours. Les textes évoluent : la version en ligne de la fiche fait foi.

> Ce site aide à se préparer et à comprendre la réglementation de la sécurité privée. Il ne délivre ni carte professionnelle, ni titre, ni diplôme, ni certification.